



## Probleme avec l'assurance maladie

-----  
Par Lumace

Bonjour,

Après une demande de CSS qui nous a été accordée, notre dossier est maintenant dans les mains d'un investigateur qui après m'avoir demandé documents et justificatifs divers, me réclame :

"tous mes relevés de comptes à l'étranger et en France pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022, dans un délai maximum de 15 jours". Ils ont déjà accès à mon compte en France ont-ils le droit de me demander les relevés de compte sur ma banque aux États-Unis.

Mon mari et moi avons la double nationalité Française et Américaine ou nous avons vécu 30 ans et sommes rentrés définitivement en France le 15 Avril 2022.

L'investigateur a-t-il le droit de me demander cela d'une part et que ce passera-t-il si je n'arrive pas à réunir tous ces documents dans les délais, une de mes banques Américaine me refuse l'accès à mes comptes parce qu'ils ne reconnaissent pas les adresses IP depuis l'étranger, je dois donc leur faire une demande par courrier postal ce qui va prendre un certain temps.

Je vous remercie d'avance de l'aide que vous pourrez m'accorder et vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées

Modération : pas de coordonnées personnelles sur le forum

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'Assurance maladie est en droit de vérifier vos déclarations, notamment en demandant des relevés bancaires (de mémoire depuis 2015) :

[url=https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/la-caf-ou-la-cpam-peuvent-elles-me-demander-une-copie-de-mes-relevés-bancaires]https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/la-caf-ou-la-cpam-peuvent-elles-me-demander-une-copie-de-mes-relevés-bancaires[/url]

Si vous ne pouvez fournir les documents demandés, votre dossier sera rejeté.

-----  
Par kang74

Bonjour .

Vu la période du litige, il y aura plus qu'une suspension de droit ;

Il y aura l'indû de tout ce qui a été pris en charge par la CSS

Toutes les ressources sont prises en compte pour le droit à la CSS .